



Bulletin municipal

Sommaire :

- Travaux
- Sur la commune
- Nouveaux arrivants
- Élection présidentielle
- Rétrospective
- Infos Campagnes de l'Artois
- Recensement
- Entreprises, commerçants et artisans de la commune
- Info COVID

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis quelques mois, nous travaillons d'arrache-pied, afin d'organiser au mieux les festivités de fin d'année et de pouvoir nous retrouver en présentiel pour partager des moments conviviaux.

Malheureusement, suite à la recrudescence de nouveaux cas positifs à la COVID19, nous sommes obligés d'annuler, les uns après les autres, nos rassemblements.

La commune essaie néanmoins de créer des moments de partage d'une manière différente (plateaux-repas pour nos aînés, distribution de cartes cadeaux aux enfants).

En espérant vous retrouver dès que possible en face à face, permettez moi de vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Bien à vous,

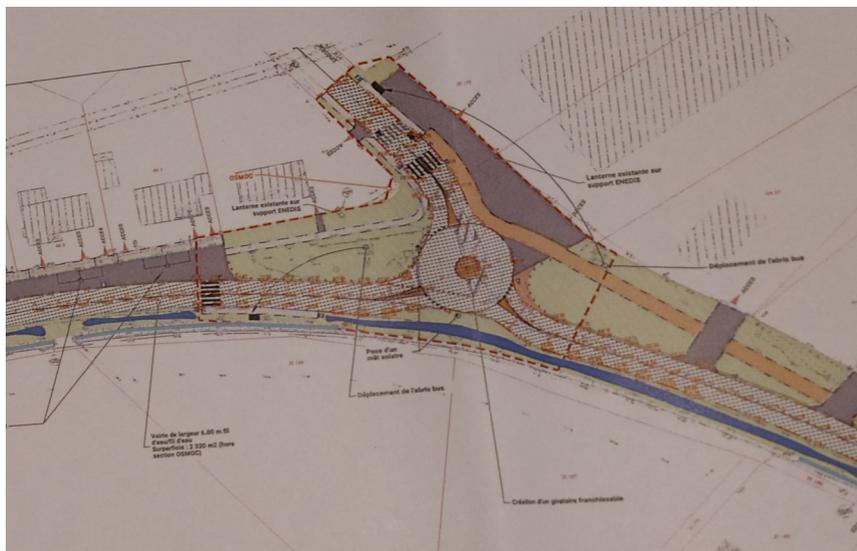
Freddy Balavoine

Travaux



Un projet de sécurisation du Mont de Wanquetin est en cours d'étude :

Le projet de travaux de sécurité routière au Mont de Wanquetin avance. Après discussions et réflexions sur les solutions proposées par le bureau d'études Verdi et les conseils de l'ingénierie du conseil départemental, les membres du conseil municipal ont opté pour le giratoire et donné leur accord pour le dépôt des demandes de subvention.





Les travaux d'isolation des combles perdus et le remplacement des menuiseries extérieures de notre mairie sont terminés. Nous apprécions déjà un meilleur confort thermique au sein de ce bâtiment .

Montant	21 798,63 €
Subvention FARDA (Département)	8 719,45 €
Coût commune	13 079,18 €



Sur la commune.

Divagation des animaux

La divagation d'animaux domestiques sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien (chiens et chats notamment) est interdite par la loi. Le propriétaire ou le gardien est toujours responsable de son animal et des actes qu'il occasionne.

Si vous perdez votre animal, signalez-le en Mairie en précisant le numéro d'identification de ce dernier (tatouage ou puce électronique) ainsi que vos coordonnées téléphoniques à jour afin de pouvoir vous recontacter.

La commune a enregistré plusieurs plaintes d'administrés concernant :



POUR LE BIEN DE TOUS
MERCİ DE RAMASSER
LES DÉJECTIONS DE VOTRE
ANIMAL DE COMPAGNIE

- ◆ Les déjections canines sur les voies publiques, les trottoirs et les espaces verts publics.



Nous avons pu constater quelques incivilités et dégradations de matériels (fleurs arrachées et laissées au sol ou jetées dans l'eau, tags). Autant d'attitudes inadmissibles que nous ne pouvons que déplorer. Il va sans dire que ces agissements engendrent un travail supplémentaire pour l'employé communal.



ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DES HAIES ET DES FOSSES



Respectons nos voisins et le domaine public en appliquant les règles de bonne conduite.

Les haies et arbustes situés en bordure de voirie doivent être taillés de sorte à ne pas dépasser les limites de propriété au droit du domaine public. Les arbres sont élagués de leurs branches dangereuses ou pouvant présenter un danger pour les piétons, la circulation automobile, les réseaux aériens et susceptibles de gêner le bon fonctionnement de l'éclairage public ou l'écoulement des eaux.

RÈGLES DE BON VOISINAGE

Notre commune, nous la voulons conviviale. Vivre en bon voisinage, c'est possible ! Pour cela, il suffit de respecter quelques règles simples.

Les travaux de jardinage et de bricolage doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. Actuellement, aucun arrêté municipal ne régit les horaires autorisés, néanmoins de nombreuses municipalités ont adopté ces mesures :

- ⇒ les jours ouvrés de 8 à 12H et de 14 H à 20H
- ⇒ les samedis de 9 à 12H et de 14 H à 19H
- ⇒ les dimanches et jours fériés de 10H à 12H

Choisir le bon moment, c'est moins dérangeant !



⇒ Les propriétaires et gardiens de chiens sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour préserver la tranquillité des riverains. Les aboiements intempestifs peuvent être considérés comme un trouble anormal de voisinage.

⇒ Les bruits occasionnés par les engins motorisés de loisirs, peuvent eux aussi être évités en faisant tout simplement appel à la responsabilité et au bon sens de chacun.



Entreprises, commerçants et artisans de la commune

**Nouveau relais PICKUP (Relais du Groupe La Poste)
à MONTENESCOURT.**



**Expédition et retrait de colis Colissimo,
Chronopost et DPD**

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : 9h-18h . Samedi : 8h-17h

Rappel

Les entreprises, commerçants et artisans désireux de faire figurer un encart publicitaire dans le bulletin municipal peuvent compléter le formulaire d'inscription ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

INSCRIPTION



Nom de l'établissement :	
Adresse :	
Inscription déposée par	
Téléphone :	
Descriptif de l'annonce : (texte, photos, carte de visite...)	

Informations COVID

Face au rebond épidémique en France, le gouvernement a annoncé la généralisation de la dose de rappel à tous les adultes à partir de 18 ans depuis le samedi 27 novembre. Le maintien du pass sanitaire sera conditionné à la dose de rappel pour tous les adultes dès le 15 janvier 2022. Et pour les plus de 65 ans et ceux vaccinés avec Janssen à partir du 15 décembre.

